



Énergie Citoyenne
Photovoltaïque

RAPPORT DE GESTION DU CG À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2021

Chers sociétaires,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels 2020.



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Il s'agit de notre premier exercice social, qui a eu une durée de 13 mois.

Une société naissante, qui a déjà réalisé deux projets photovoltaïques en toiture urbaine

La société a été créée en novembre 2019 avec 25 sociétaires, dont une partie est engagée de manière bénévole et pour gérer la société au quotidien selon les principes de la gouvernance partagée.

Trois chantiers initiaux avaient été identifiés, avec un objectif de lancement des travaux durant l'été 2020. Sur ces trois projets, deux ont été réalisés, qui représentent 43kWc de puissance installée :

- la toiture-terrace d'une maison particulière (9^e) a accueilli 7 kWc de panneaux. La production de 11 MWh/an équivaut à la consommation électrique moyenne de 3 foyers (<https://massiliasunsystem.org/70-m2-maison-particuliere/>). Ce site est désormais raccordé et productif.

- le toit de la Déviation à l'Estaque (16^e arrondissement de Marseille) : ancienne friche industrielle, reconvertie en résidence d'artistes, elle accueille désormais 36 kWc de panneaux solaires, dont la production d'électricité attendue, de 38 MWh/an, équivaut à la consommation électrique moyenne de 10 foyers. La toiture de 380 m² a, en outre, été rénovée et isolée à l'occasion de ce chantier, dans une recherche de sobriété énergétique. Les bénévoles de MSS et de la déviation ont participé aux travaux de renforcement de la charpente dont la solidité a été validée par un bureau d'études structure. (<https://massiliasunsystem.org/la-deviation/>)

Le troisième projet, une ombrière d'une puissance de 100 kWc, n'a malheureusement pas pu aboutir, faute d'accord entre MSS et l'association propriétaire du lieu.



Une subvention publique pour la transition énergétique

La Région Sud nous a attribué une subvention de 59 800 € dans le cadre du Plan Solaire qui soutient le financement de centrales photovoltaïques à condition qu'une action de maîtrise de l'énergie significative soit engagée sur le bâtiment équipé.

Une levée de fonds réussie qui a permis de multiplier par 5 le nombre de sociétaires

Massilia Sun System a lancé sa première levée de fonds en avril 2019 qui a permis de récolter plus de 60 000€ versés par les anciens et nouveaux sociétaires, qui sont aujourd'hui au nombre de 122.



Pour une jeune société citoyenne, qui a été soumise comme les autres à plusieurs périodes de confinement liées au COVID, la situation financière reste rassurante.

Évènements juridiques survenus au cours de l'exercice écoulé

Les conventions d'occupation ont été signées avec les propriétaires des deux toitures équipées.

Une convention a été signée avec Energie partagée pour une avance sur l'emprunt de 50 000 € obtenu auprès de la NEF. Cette avance permet de débloquer les fonds au fur et à mesure des dépenses, sans attendre l'obtention du contrat en obligation d'achat qui vient en fin de projet et qui permet le déblocage des fonds auprès de la NEF.

Évolution prévisible et perspectives

Un troisième projet d'équipement de toiture est en cours de négociation, et nous avons bon espoir qu'il aboutisse avant fin 2021.

En outre, des discussions ont été engagées avec plusieurs collectivités locales et services de l'Etat qui souhaitent équiper des toitures de leurs bâtiments. La mairie de Marseille souhaite notamment développer des toitures photovoltaïques sur les écoles.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Un retard important a été pris par Enedis sur le raccordement de la centrale de la Déviation. Le raccordement et la production qui étaient demandés depuis août 2020 ne seront vraisemblablement pas réalisés avant début juillet 2021, ce qui retarde d'autant la production et donc les moyens financiers de rembourser les emprunts et de verser des dividendes aux sociétaires.

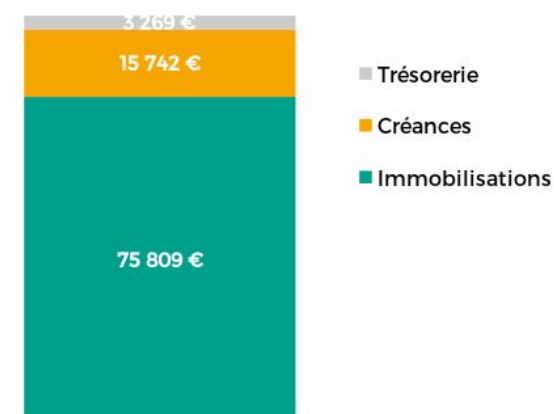
Néanmoins, ce retard ne déstabilise pas le modèle économique de MSS puisque le contrat d'obligation d'achat sur 20 ans ne démarre qu'à la mise en service de l'installation.

RÉSULTATS-AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous vous exposons ci-dessous, le détail des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'ACTIF - COMMENT NOS RESSOURCES SONT UTILISÉES ?



Les immobilisations correspondent aux biens ou valeurs que détient l'entreprise. Il s'agit principalement de participations financières dans des projets photovoltaïques. Dans notre cas, elles sont dans les avances et acomptes car les centrales n'étaient pas encore raccordées fin 2020. Les créances sont essentiellement constituées du crédit de TVA et d'un avoir de l'assurance.

Concernant la trésorerie, il s'agit des fonds disponibles sur notre compte en banque au 31 décembre 2020.

LE PASSIF - D'OÙ PROVIENNENT NOS RESSOURCES ?

Les capitaux propres correspondent au capital social de Massilia Sun System (qui s'élève à 68 550€ fin 2020), auquel est enlevé le report à nouveau (résultat négatif du présent exercice comptable - 3898,69 €). Les capitaux propres sont ce qui donne



à Massilia Sun System son assise financière et les moyens **d'œuvrer pour la transition énergétique**.

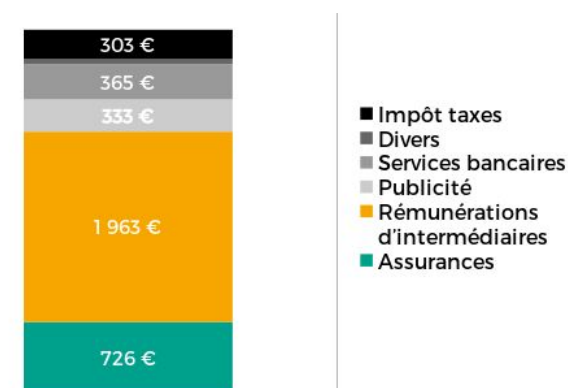
Massilia Sun System a un emprunt en cours d'environ 20 000 €.

Les dettes fournisseurs sont le reste des factures à payer pour les lères centrales, et notamment le raccordement.

Les autres dettes sont les dettes fiscales et sociales courantes auprès des différentes caisses, puisque les

règlements ne sont pas tous mensualisés et sont effectués après la période écoulée.

DÉTAILS DES CHARGES ET DES RESSOURCES



Nos charges sont, cette année, constituées à 53 % de rémunération d'intermédiaires (notamment une experte comptable), ce qui est intrinsèque à notre modèle d'activité. Le reste concerne l'assurance de nos centrales et les frais bancaires et juridiques.

Figure 1: Répartition des charges 2020

Les ressources sont essentiellement constituées en 2020 des parts sociales et de l'emprunt bancaire. La subvention régionale ne nous sera versée qu'en 2021.



Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître des pertes à hauteur de 3.898,69 euros.

Je vous propose également de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

de porter ce résultat dans un compte « report à nouveau », figurant au passif du bilan, dans les capitaux propres, en déduction du total des autres comptes de situation nette (capital, réserves...),

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir de distribution de dividendes.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Aucun mandat de membre du conseil de gestion n'est arrivé à expiration. Les administrateurs restent donc en place.

CONCLUSION

Si ces diverses propositions emportent votre approbation, nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

Le Conseil de Gestion.